

## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2010

Effectif légal du conseil municipal

27

Nombre de conseillers en exercice

27

Présents : Monsieur TERRIEN, Madame BRIENT, Monsieur LE DAUPHIN, Mesdames NIHOARN, SEGURA, Messieurs BLONDE, L'HOTELLIER, Madame LE CAROU, Messieurs MARQUET, CORBEL, CAER, NICOL, Mesdames LE GALL, GOASDOUE, TURPIN, GAGOURD, BROUDIC, FROMENTOUX, Messieurs LE MELLOTT, LE NOANE, VRIGNEAU, JORAND, Mesdames QUENIAT, LE MANCHEC, KERMORGANT, Monsieur SEGUIN.

Absent : Monsieur HELLEGOUARCH (jusqu'à 20 h 20)

Présents 26 (+1)

Procuration 0

Absent 1 (-1)

Monsieur TERRIEN, maire, ouvre la séance à 18 h 30. Il explique la date rapprochée de ce nouveau Conseil municipal par la nécessité de désigner les élus membres de commissions et les délégués qui siégeront dans les organes dans lesquels la commune est représentée (OMCL, LTA...).

Le Maire demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du Conseil municipal. Aucune remarque n'étant émise, le procès-verbal est approuvé et il propose de passer à l'ordre du jour.

### 1. Désignation des membres des commissions municipales

L'article L2121-22 du Code général des collectivités territoriales permet au Conseil municipal de constituer des commissions d'instruction composées exclusivement de conseillers municipaux. Ces commissions peuvent avoir un caractère permanent et sont, dans ce cas, constituées dès le début du mandat du conseil. Dans les communes de plus de 3500 habitants, les différentes commissions municipales doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle.

#### 1.1. Commissions obligatoires

Les documents sont fournis aux conseillers et sont également projetés par vidéo projecteur.

##### 1.1.1. Commission communale des impôts directs

Réunie à la demande du directeur des services fiscaux, elle est chargée de la mise à jour de la fiscalité locale. Le directeur choisit 8 titulaires et 8 suppléants parmi une liste des 32 noms proposés.

Titulaires (8)	Suppléants (8)
LE DAUPHIN Pierre	CORBEL Christian
HELLEGOUARCH Jean-Yves	GAGOUD Christelle
NICOL Claude	LE MELLOT Benoît
LE GALL Annick	BRIENT Odile
MARQUET Alain	NIHOUARN Françoise
LE CAËR Serge	GOASOUDE Véronique
JORAND Jean-Claude	QUENIAT Armelle
KERMORGANT Yvette	SEGUIN Jean

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

### **1.1.2. Commission de révision des listes électorales**

Composée d'élus et de membres de l'administration, elle doit, entre autre, mettre à jour les listes électorales.

Membres (4)
SEGURA Yvonne
NICOL Claude
QUENIAT Armelle
KERMORGANT Yvette

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

### **1.2. Autres commissions municipales**

Instaurées par le Conseil municipal et composées d'élus (article L.2121-22 du CGCT), elles ont pour objet d'examiner les dossiers avant la séance du conseil municipal dans des compétences définies. Toutefois, elles n'ont pas de pouvoir de décision. La loi ne fixe pas de méthode particulière pour la répartition des sièges.

#### **1.2.1. Commission Permis de construire**

Membres (4)
SEGURA Yvonne
HELLEGOUARCH Jean-Yves
QUENIAT Armelle
SEGUIN Jean

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que d'autres commissions qui existaient auparavant, telles que la commission de recrutement du personnel, la commission Jeunesse et vie sociale, la commission tourisme et animation, la commission Ecoles, seront mises en place ultérieurement. D'autres commissions pourraient être créées. Le Conseil en sera avisé rapidement.

### 1.3. Commissions extra-municipales

Madame QUENIAT demande la raison du terme « extra-municipales ». Monsieur le Maire précise que des membres extérieurs au Conseil y seront invités.

#### 1.3.1. Commission Aménagement du territoire et PLU

Membres (7)
SEGURA Yvonne
NICOL Claude
LE DAUPHIN Pierre
BLONDE Philippe
LE GALL Annick
LE NOANE Georges
SEGUIN Jean

Madame QUENIAT souhaite savoir comment vont être recrutés les membres extérieurs. Monsieur TERRIEN indique qu'il pourrait s'agir de membres d'associations, de personnes qui ont déjà participé à l'élaboration du PLU, de personnes proposées par les élus. La désignation se fera en concertation.

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

#### 1.3.2. Commission Consultative de la Régie de l'Eau

Elle se compose de 5 membres du Conseil municipal et de 5 personnalités extérieures.

Membres (5)
SEGURA Yvonne
NICOL Claude
MARQUET Alain
VRIGNEAU Joël
SEGUIN Jean

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

#### 1.3.3. Conseil portuaire

Il se compose de 4 membres du Conseil municipal et de représentants d'associations et de professionnels.

Membres (4)
BLONDE Philippe
CAËR Serge
CORBEL Christian
VRIGNEAU Joël

« Agir avec les Pleumeurois » ne présente pas de candidat.

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

## 2. Désignation des délégués dans les organismes extérieurs

### 2.1. Centre Communal d'Action Sociale – CCAS

Il comprend 5 membres élus parmi le Conseil municipal et 5 personnes extérieures nommées par le maire. Le maire en est président de droit.

Monsieur TERRIEN informe que le vote du 12 mars n'ayant pas été conforme à la réglementation, il est nécessaire de procéder à un nouveau scrutin à la proportionnelle au plus fort reste.

Les candidats se présentent sur des listes de 5 personnes. Ces listes permettent de compléter le CCAS en cas de désistement d'élus sans avoir à procéder à un nouveau vote.

Trois listes de candidats sont déposées.

Liste Le Gall	Liste Jorand	Liste Kermorgant
Annick LE GALL	Jean-Claude JORAND	Yvette KERMORGANT
Sophie FROMENTOUX	Armelle QUENIAT	Jean SEGUIN
Françoise NIHOARN	Georges LE NOANE	
Odile BRIENT	Joël VRIGNEAU	
Christelle BROUDIC	Dominique MEANARD	

Le vote à bulletin secret donne les résultats suivants.

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (bulletins déposés)	26
Nombre de suffrages déclarés nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	26

Nom de liste	Nombre de suffrages obtenus	
	En chiffres	En toutes lettres
Liste JORAND	5	cing
Liste KERMORGANT	0	zéro
Liste LE GALL	19	dix-neuf

Sont élues les personnes suivantes.

Délégués (5)
LE GALL Annick
FROMENTOUX Sophie
NIHOARN Françoise
BRIENT Odile
JORAND Jean-Claude

### 2.2. Communauté Lannion Trégor Agglomération

Le conseil municipal choisit parmi ses membres ses délégués au Conseil de la communauté d'agglomération au scrutin secret à la majorité absolue.

Sont candidats en tant que titulaires : pour la majorité, Pierre TERRIEN, Yvonne SEGURA, Christelle BROUDIC ; pour « Franchement à gauche », Joël VRIGNEAU ; pour « Agir avec les Pleumeurois », Jean SEGUIN.

Sont candidats en tant que suppléants : pour la majorité, Pierre LE DAUPHIN, Bertrand L'HOTELLIER, Serge CAËR ; pour « Franchement à gauche », Joël VRIGNEAU ; pour « Agir avec les Pleumeurois », Yvette KERMORGANT.

Les deux votent séparés donnent les résultats suivants.

Noms	Suffrages obtenus
TERRIEN Pierre (titulaire)	19
SEGURA Yvonne (titulaire)	19
BROUDIC Christelle (titulaire)	19
SEGUIN Jean (titulaire)	16
VRIGNEAU Joël (titulaire)	10

LE DAUPHIN Pierre (suppléant)	19
L'HOTELLIER Bertrand (suppléant)	19
CAËR Serge (suppléant)	19
KERMORGANT Yvette (suppléant)	10
VRIGNEAU Joël (suppléant)	16

Sont élus :

Titulaires (4)	Suppléants (4)
TERRIEN Pierre	LE DAUPHIN Pierre
SEGURA Yvonne	CAËR Serge
BROUDIC Christelle	L'HOTELLIER Bertrand
SEGUIN Jean	VRIGNEAU Joël

### 2.3. Comité technique paritaire – CTP

Sont candidats en tant que titulaires : Philippe BLONDE, Alain MARQUET, Jean-Yves HELLEGOUARCH, Yvette KERMORGANT, Armelle QUENIAT.

Sont candidats en tant que suppléants : Christian CORBEL, Anne-Yvonne LE CAROU, Annick LE GALL, Jean SEGUIN, Georges LE NOANE.

Sont élus :

Titulaires (4)	Suppléants (4)
BLONDE Philippe	CORBEL Christian
MARQUET Alain	LE CAROU Anne-Yvonne
HELLEGOUARCH Jean-Yves	LE GALL Annick
KERMORGANT Yvette	SEGUIN Jean

### 2.4. Correspondant Défense

Est élu :

Correspondant (1)
TERRIEN Pierre

## 2.5. SIVU du Foyer du Gavel

« Agir avec les Pleumeurois » ne présente pas de candidat.

Titulaires (5)	Suppléants (2)
BRIENT Odile	GAGOUD Christelle
NIHOARN Françoise	LE DAUPHIN Pierre
LE GALL Annick	
GOASDOUE Véronique	
JORAND Jean-Claude	

Le Conseil municipal vote à main levée et donne par 24 voix pour et deux abstentions son accord à la désignation des membres nommés ci-dessus.

## 2.6. Conseil d'administration et Conseil d'établissement du SIVU du Gavel

Titulaire (1)
BRIENT Odile

Le Conseil municipal vote à main levée et donne par 24 voix pour et deux abstentions son accord à la désignation de Madame BRIENT.

## 2.7. Conseil de la vie sociale – Foyer du Gavel

Titulaire (1)
BRIENT Odile

Le Conseil municipal vote à main levée et donne par 24 voix pour et deux abstentions son accord à la désignation de Madame BRIENT.

Monsieur JORAND s'interroge sur la possibilité de désigner Madame BRIENT à la fois au SIVU et au Conseil de la Vie sociale. Si cela était incompatible, une nouvelle désignation interviendrait.

[Arrivée de Jean-Yves HELLEGOUARCH à 20 h 20]

## 2.8. Syndicat intercommunal d'entraide du canton de Perros-Guirec

« Agir avec les Pleumeurois » ne présente pas de candidat.

Titulaires (4)	Suppléants (2)
BRIENT Odile	BROUDIC Christelle
BLONDE Philippe	TURPIN Nathalie
GAGOUD Christelle	
JORAND Jean-Claude	

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

## 2.9. Comité Intercommunal de la Côte de Granit Rose

Titulaires (4)	Suppléants (2)
BRIENT Odile	BROUDIC Christelle
BLONDE Philippe	TURPIN Nathalie
GAGOUD Christelle	
JORAND Jean-Claude	

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

### 2.10. Point d'appui de Perros-Guirec

Membre (1)
BRIENT Odile

Le Conseil municipal vote à main levée et donne à l'unanimité son accord à la désignation de Madame BRIENT.

### 2.11. SIVU de la Petite Enfance

Titulaires (2)	Suppléant (1)
NIHOUARN Françoise	BROUDIC Christelle
LE GALL Annick	

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

### 2.12. SIVU Enfance Jeunesse

Titulaires (3)	Suppléants (3)
NIHOUARN Françoise	BROUDIC Christelle
LE CAROU Anne-Yvonne	TURPIN Nathalie
LE GALL Annick	GAGOUD Christelle

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

### 2.13. Syndicat départemental d'électricité – SDE

Titulaire (1)	Suppléant (1)
BLONDE Philippe	MARQUET Alain

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

### 2.14. Syndicat départemental d'alimentation en eau potable – SDAEP

Titulaires (2)	Suppléants (2)
SEGURA Yvonne	MARQUET Alain
NICOL Claude	BLONDE Philippe

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

### **2.15. Commission consultative eau et assainissement de LANNION**

Délégués (2)
SEGURA Yvonne
NICOL Claude

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

### **2.16. VIGIPOL**

Titulaire (1)	Suppléant (1)
TERRIEN Pierre	BLONDE Philippe

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

### **2.17. Infra POLMAR**

Titulaire (1)
TERRIEN Pierre

Monsieur VRIGNEAU précise que le référent technique est Stéphane ROYER.

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation de Monsieur TERRIEN.

### **2.18. Contrat de station**

Délégués (2)
BROUDIC Christelle
L'HOTELLIER Bertrand

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

### **2.19. Base Nautique de l'île Grande**

Monsieur TERRIEN propose d'ajouter une personne aux 6 délégués de la précédente commission.

Délégués (7)
CAËR Serge
CORBEL Christian
LE CAROU Anne-Yvonne
L'HOTELLIER Bertrand
MARQUET Alain
LE MANCHEC Dominique
KERMORGANT Yvette

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

## **2.20. Office Municipal des Sports**

Délégués (6)
FROMENTOUX Sophie
LE CAROU Anne-Yvonne
TURPIN Nathalie
MARQUET Alain
LE NOANE Georges
SEGUIN Jean

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

## **2.21. Association des 20 km de la Côte de Granit Rose**

Les groupes d'opposition ne présentent pas de candidats.

Délégués (3)
TURPIN Nathalie
LE CAROU Anne-Yvonne
HELLEGOUARCH Jean-Yves

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

## **2.22. Office de Tourisme**

Délégués (8)
L'HOTELLIER Bertrand
BROUDIC Christelle
SEGURA Yvonne
BLONDE Philippe
CORBEL Christian
LE MELLOTT Benoît
LE MANCHEC Dominique
SEGUIN Jean

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

## **2.23. Office municipal Culture et Loisir – OMCL**

Délégués (6)
TERRIEN Pierre
BROUDIC Christelle
L'HOTELLIER Bertrand
GOASDOUE Véronique
QUENIAT Armelle
KERMORGANT Yvette

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

#### 2.24. Conseil d'Administration du Collège

Titulaires (2)	Suppléants (2)
GOASDOUE Véronique	BROUDIC Christelle
NIHOUARN Françoise	TURPIN Nathalie

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

#### 2.25. Mission Locale

Titulaire (1)	Suppléant (1)
BROUDIC Christelle	TERRIEN Pierre

Le Conseil municipal vote à main levée et donne son accord à l'unanimité à la désignation des membres nommés ci-dessus.

Monsieur Joël VRIGNEAU informe le Conseil qu'il existe à la Communauté d'agglomération un Comité de pilotage pour le transfert de l'assainissement et un Comité de pilotage concernant les eaux de baignade. La commune est représentée par un élu et un référent technique (Monsieur TEMPIA). Monsieur TERRIEN indique que l'élu sera désigné plus tard.

Concernant les autres commissions à mettre en place, Madame QUENIAT souhaite savoir s'il existera une commission personnes âgées, une commission environnement. Monsieur le Maire lui répond par l'affirmative pour la première. Concernant la seconde, Madame SEGURA répond que cela sera examiné plus tard.

### 3. Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués

Monsieur TERRIEN explique que les indemnités maximales (article L 2123-20) sont fixées par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique (Indice Brut 1015) en fonction d'un barème lié à la population communale (article L 2123-23 et 24).

Un document explicatif est remis en séance aux conseillers.

Au 1<sup>er</sup> octobre 2009, l'indice brut 1015 est fixé à 3782,59 € mensuel.

ENVELOPPE MAXIMALE			
	Taux maximal en % de l'indice 1015	Par unité	Total
Maire	55%	2 080,42	2 080,42 €
Adjoints (8)	22%	832,17	6 657,36 €
Conseillers	6%	226,96	0,00 €
		<b>Enveloppe</b>	<b>8 737,78 €</b>

La proposition présentée au Conseil municipal est la suivante :

<b>ATTRIBUTION - Proposition</b>			
	Taux fixé en % de l'indice 1015	Par unité	Total
Maire	<b>43,00%</b>	1 626,51	1 626,51 €
1 <sup>er</sup> Adjoint	40% de 43% = <b>17,20%</b>	650,61	650,61 €
Adjoints seuls (2)	<b>16,50%</b>	624,13	1 248,25 €
Adjoints binômés (4)	<b>8,25%</b>	312,06	1 248,25 €
		Enveloppe	<b>4 773,63 €</b>
		Reste à répartir	3 131,98 €
Conseillers délégués (4)	<b>8,25%</b>	312,06	<b>1 248,25 €</b>
<b>Enveloppe totale</b>			<b>6 021,88 €</b>
<b>Part de l'enveloppe maxi utilisée</b>			<b>68,92%</b>

Le Conseil municipal décide par 5 abstentions et 22 voix pour :

- d'approuver les taux pour le calcul des indemnités du maire, des adjoints et des conseillers délégués ;
- et de les faire entrer en vigueur au 13 mars 2010, lendemain de l'installation du Conseil municipal.

#### **4. Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur TERRIEN indique qu'en vertu des articles L 2121-12 et L 2121-13 et L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, un débat d'orientation budgétaire doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget. Un débat d'orientation budgétaire a déjà été mené lors du conseil municipal du 21 janvier 2010. Le délai des deux mois ne pourrait donc pas être tenu pour l'adoption du budget 2010 prévue début avril. D'où ce nouveau débat.

Monsieur Pierre LE DAUPHIN, adjoint aux finances, présente les documents remis aux conseillers.

- la comparaison entre les comptes administratifs 2008 et 2009
- la fiscalité locale et son évolution depuis 2000
- les dotations de l'Etat et leur évolution

En 2009, les dépenses réelles de fonctionnement ont été de 3079371 €, en hausse de 0,9 %. On note une légère baisse des charges de personnel de 0,4%, le plus gros poste des dépenses de fonctionnement (54,75 %) et une forte hausse des charges financières de 19 % (246335 €) due à l'emprunt contracté en début 2009, faute de l'avoir été en 2008.

Monsieur LE NOANE tient à faire remarquer qu'il s'agit du plus beau compte administratif rencontré à Pleumeur-Bodou depuis des années. Il reflète le bon travail d'une année et l'arrivée d'une dotation supplémentaire. Madame QUENIAT souligne le meilleur niveau de la capacité d'autofinancement nette utile à l'orientation du débat.

Concernant les recettes de fonctionnement, Monsieur LE DAUPHIN, indique qu'elles se sont élevées à 3815381 € en hausse de 7,9 %, grâce à la hausse des impôts et taxes de 1,9 % et celle des dotations et participations de 17 % à 1466217 € et notamment de la Dotation de solidarité rurale ; ce qui explique la meilleure capacité d'autofinancement.

Madame QUENIAT et Monsieur LE NOANE estiment que c'est en partie vrai et qu'il ne faut pas oublier les économies réalisées, comme cela l'a été dans la période récente. Monsieur Terrien répond que lors des réunions publiques son équipe avait reconnu que 2009 avait été une année de bonne gestion.

L'excédent de fonctionnement s'élève à 642561 €. La capacité d'autofinancement nette atteint 230055 €, somme qui permettra de participer aux dépenses d'équipement de 2010.

Les dépenses d'équipement ont été de 530640 €. Le montant des investissements a été faible afin de réduire le montant de la dette qui atteignait 5,1 millions d'euros début 2009, soit 1228 €/habitant, de réduire également les frais financiers et le déficit d'investissement qui est passé de 1179415 € à 509000 €.

Madame QUENIAT confirme que la précédente municipalité avait volontairement choisi de ne pas contracter l'emprunt d'équilibre et de limiter les investissements. Monsieur LE DAUPHIN estime que cela était nécessaire.

Pour 2010, Monsieur LE DAUPHIN estime qu'une stricte maîtrise des dépenses de fonctionnement est nécessaire afin d'améliorer la capacité d'autofinancement qui est encore insuffisante. Il faudra rechercher les économies.

Concernant les recettes de fonctionnement, les recettes fiscales augmenteront de 2,7% grâce à la revalorisation des bases et des nouvelles constructions. La municipalité n'a pas l'intention d'augmenter les taux en 2010 ; ce qui ne s'est pas produit depuis 8 ans à Pleumeur-Bodou. Madame QUENIAT confirme qu'ils avaient été augmentés de 1 % en 2009. Les dotations de l'Etat augmentent de 4,2% à 1348217 €, la dotation de solidarité rurale étant renouvelée en 2010. Madame QUENIAT souligne l'augmentation assez importante de la Dotation de péréquation, contrairement à la DGF de base.

Les dépenses d'investissement devraient être de 1,1 M €, y compris le remboursement du capital des emprunts. Monsieur Le précise que le montant perçu de FCTVA sera obéré par le remboursement de l'emprunt relais de 180000 € contracté en 2008. Certaines dépenses sont déjà engagées : le boulodrome (120000 €), les travaux de l'église (115000 €), l'achat du tractopelle (77000 €). Nous avons prévu en outre des travaux de voirie pour environ 200000 €, l'effacement des réseaux (152000 €), des acquisitions foncières pour accueillir des nouveaux habitants (90000 €) et des travaux d'isolation des bâtiments les plus énergivores (baies de l'école maternelle). Nous devons effectuer des choix car nous n'avons pas l'intention de faire d'emprunt cette année afin de poursuivre le désendettement de la commune. La dette est d'environ 4,5 M € (1080 € / habitant). La réduction de l'endettement diminuera les frais financiers et le montant du capital de la dette à rembourser. Il faut savoir faire une pause afin d'assainir nos finances qui sortent d'une période difficile dont nous supportons encore les conséquences.

Madame KERMORGANT tient à souligner l'avantage de la DSR pour la commune. Madame QUENIAT souhaite savoir si la DGE a été perçue pour le boulodrome, sachant

qu'elle avait été refusée dans un premier temps. Monsieur TERRIEN indique que la somme n'a pas encore été notifiée par les services de l'Etat.

## 5. LTA – Contrat de territoire

Monsieur TERRIEN présente ensuite le Contrat de territoire. Il s'agit d'un contrat liant le Conseil général, la Communauté d'agglomération et les communes pour une période de 6 ans. L'enveloppe allouée à la Communauté est de 3 037 238 €.

Les documents transmis aux conseillers sont commentés. La commune de Pleumeur-Bodou est concernée pour trois opérations dans les thèmes : culture et lieu de vie de proximité.

Opération	Année	Montant total HT	Taux d'intervention	Subvention départementale
Restauration de la charpente de l'église	2009	99187 €	20% avec plafond de 45800 €	19 837 €
Reprise du bâti de l'église	2010	150000 €	20% avec plafond de 45800 €	30 000 €
Construction d'une salle d'animation locale	2011	370000 €	10% avec plafond de 50000 €	37 000 €
<b>TOTAL</b>				<b>86 837 €</b>

Concernant la dernière opération, Madame QUENIAT indique qu'il s'agit de la maison des associations située sur le site de l'ancienne école Jean Le Morvan. Monsieur SEGUIN dit sa gêne à se prononcer sur des opérations dont il n'a pas entendu parler en Conseil municipal l'année passée en particulier la création de la salle d'animation locale. Le concept peut être intéressant mais quelle est la réalité du projet ? Selon lui, les projets inscrits en mai 2009 n'ont jamais été présentés en Conseil municipal. Ils ont ensuite été modifiés : par qui et pourquoi ? Il peut être convaincu par les projets présentés mais qu'en est-il de l'hébergement de classes de découverte, du skate park ? Madame QUENIAT dit ne jamais avoir entendu parler de l'hébergement de classes de découverte. Monsieur SEGUIN répond qu'il s'agit de documents émanant de LTA en date du 26 mai 2009, pour un montant de 563500 €. Pour Madame QUENIAT, ce projet avait été évoqué lors du DOB de 2009, tout comme la réfection du camping de l'Ile-Grande mais la commune n'avait pas les ressources suffisantes. Concernant les deux dernières opérations, elle précise qu'il s'agit d'estimations faites par les Services techniques, contrairement à la première pour laquelle la Commission d'appel d'offres a été réunie et pour laquelle les montants sont connus et sont d'ailleurs un peu supérieurs à l'estimation.

Madame KERMORGANT comprend les estimations techniques pour l'église mais pense qu'il s'agit d'une véritable remise à niveau pour la salle d'animation. Madame Quéniat lui rappelle qu'elle était demandeuse de cette salle. Les bâtiments sont vétustes et demandent une réfection. Elle indique qu'il s'agit de projets anciens.

Monsieur TERRIEN indique que l'actuelle municipalité trouve ces projets et propose de les valider.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver les opérations communales inscrites au Contrat de Territoires,

- de valider l'ensemble du projet,
- et d'autoriser le maire à signer le contrat avec le Conseil général des Côtes-d'Armor.

Avant de clore la réunion, Monsieur TERRIEN remercie toutes les personnes qui ont travaillé pendant les quatre dimanches d'élections : élus, non élus, personnel administratif et technique.

La prochaine réunion aura lieu le 9 avril à 19 h 30. Elle concernera notamment le budget.

La séance est levée à 21h10.

P. TERRIEN, Maire	O. BRIENT	P. LE DAUPHIN
F. NIHOARN	Y. SEGURA	Ph. BLONDE
B. L'HOTELLIER	A.-Y. LE CAROU	A. MARQUET
C. NICOL	N. TURPIN	Ch. BROUDIC
A. LE GALL	J.-Y. HELLEGOUARCH	Ch. CORBEL
V. GOASDOUE	S. CAER	Ch. GAGOUD
S. FROMENTOUX	B. LE MELLOTT	G. LE NOANE
J. VRIGNEAU	J.-Cl. JORAND	A. QUENIAT
D. LE MANCHEC	J. SEGUIN	Y. KERMORGANT